

CNUCED - 8^{ème} session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le financement du développement.

(25 novembre 2024, 15h à 18h).



Projet d'intervention de la France

Lors du panel de l'après-midi intitulé :
***« les politiques nationales, régionales et internationales qui
pourraient contribuer à remédier au coût important du financement
du développement ».***

Madame la modératrice, [S.E.Mme Maira Mariela Macdonal Alvarez,
Ambassadrice et représentante permanente de la Bolivie]

Mesdames et messieurs les panelistes,

Je remercie les organisateurs pour leur invitation à cette discussion sur un sujet prioritaire pour la France.

Je ne peux pas commencer mon propos sans dire un mot sur la Conférence sur le climat qui s'est achevée ce dimanche à Bakou, en Azerbaïdjan.

Certaines avancées ont été obtenues, parmi lesquelles l'engagement de triplement des financements pour le climat pour les pays en développement, mais aussi la conclusion d'un accord important, après 9 ans de négociations, sur un cadre des marchés internationaux du carbone.

A cela s'ajoute un objectif global de financements, toutes sources confondues, de 1.300 milliards de dollars, nécessaires pour accélérer la transition vers un monde sans énergies fossiles. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en mobilisant aussi des ressources privées et innovantes, dans l'esprit du Pacte de Paris pour la planète et les peuples.

La France regrette cependant que l'élargissement de la base des pays contributeurs soit demeuré de portée limitée, alors que la mobilisation de tous les grands émetteurs est plus que jamais cruciale, y compris les émergents. Trois pays

qui représentent à eux seuls 50% des émissions mondiales doivent être en tête des efforts de décarbonation.

Aucun accord sur l'atténuation n'a été adopté lors de la COP 29 : c'est un échec que nous devons effacer l'année prochaine, à Belém, lors de la COP30. L'objectif de limitation à 1,5°C contenu dans l'Accord de Paris doit demeurer notre boussole. La France et ses partenaires européens y œuvrent avec détermination. Elle s'est engagée à sortir du charbon en 2030, du pétrole en 2045 et du gaz en 2050.

La France restera aussi pleinement engagée et solidaire des pays qui sont en première ligne face aux effets du dérèglement climatique, en particulier les petits Etats insulaires et les PMA, vers lesquels doivent aller le maximum des financements. En 2023, nos financements consacrés à l'adaptation (2,6 Milliards USD) représentaient près de 10% de la finance mondiale sur l'adaptation.

J'en viens désormais à la question du financement du développement de façon plus globale, et du rôle que peut jouer à ce titre le Pacte de Paris pour la planète et les peuples.

Il est tout d'abord important de souligner les progrès récents accomplis pour mieux financer le développement. Alors que cette année marque les 80 ans des institutions de Bretton Woods, mises en place un an avant l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes engagés dans un processus majeur de réforme de l'architecture du financement du développement. À mi-chemin de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et alors que nous ne respecterons pas nos engagements collectifs dans les temps, la construction d'un système plus efficace, plus équitable et adapté aux défis du XXIème siècle reste une priorité absolue.

La France est disposée à prendre toute sa part dans ce combat. L'idée d'un système plus efficace et plus juste était au cœur de la volonté du Président de la République de réunir la communauté internationale en juin 2023 à Paris pour jeter les bases d'un nouveau pacte financier mondial.

Cette ambition est reflétée aujourd'hui dans le Pacte de Paris pour les peuples et la planète, désormais soutenu par près de 70 partenaires, représentant toutes les régions du monde et les différents niveaux de développement. Ce pacte fixe un cap clair, celui d'augmenter nos ressources financières à la hauteur de nos ambitions en matière de développement durable, de climat et de préservation de la biodiversité, afin qu'aucun pays n'ait à choisir entre lutte contre la pauvreté et préservation de la planète. Surtout, nous devons nous assurer que les bénéfices acquis sur un sujet ne soient pas annihilés par ailleurs. Nous devons faire plus, plus vite, et de manière cohérente.

Le Sommet de Paris n'a évidemment pas réglé les problèmes. Ce n'était pas son mandat. Il a cependant, avec humilité, joué un rôle de catalyseur pour faire

émerger et prospérer les bonnes idées, ouvrir des fenêtres de dialogues, créer des coalitions et in fine, de la mobilisation. Je pense en particulier à :

- o la mobilisation des droits de tirage spéciaux du FMI en faveur de ceux qui en ont le plus besoin, avec le dépassement de la cible de 100 milliards de dollars ;
- o au développement d'une approche opérationnelle et équilibrée des traitements de dette, illustrée par les accords en faveur de la Zambie et du Ghana ;
- o à la poursuite de la réforme des banques multilatérales de développement pour dégager davantage de capacités financières, être plus efficace et répondre de manière cohérente au double défi du développement et du climat ;
- o ou encore renforcer la prise en compte de la vulnérabilité climatique.

Comme nous l'avons affirmé ensemble à New York en septembre dernier à travers le Pacte de l'avenir, qui s'inscrit dans la même veine, nous devons collectivement poursuivre ces efforts. La 4ème Conférence pour le financement du développement prévue à Séville en juillet prochain, suivie par la COP30 à Belém en novembre 2025, devront marquer des progrès, montrer que la communauté internationale a pris la mesure des enjeux. C'est indispensable.

Plusieurs chantiers sont de notre point de vue prioritaires :

1. Renforcer notre soutien aux pays confrontés à des coûts d'emprunt élevés et au lourd fardeau de la dette. Pour cela, nous devons travailler sur le développement d'instruments innovants, notamment les clauses de suspension du service de la dette en cas de catastrophes climatiques, mais aussi sur la création de richesses dans les pays partenaires à travers un programme de réformes propre à chacun, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources domestiques.

2. Appuyer davantage la mobilisation de capitaux privés, qui ne pourra se passer de ressources publiques, à travers des instruments de finance mixte ou encore des garanties. Les Banques multilatérales de développement ont à cet égard un rôle essentiel. Nous devons aller plus loin et envisager de lever tous les obstacles réglementaires importants, tant au niveau national qu'international, qui entravent le potentiel des flux de capitaux privés vers les pays en développement.

3. Assurer la participation, à travers la fiscalité, des secteurs qui ne contribuent pas à leur juste part, notamment au vu de leur empreinte carbone, à l'effort mondial. Nous avons, dans le cadre du 4P, lancé une taskforce sur les prélèvements mondiaux pour la solidarité internationale [Global Solidarity Levies Task Force] qui travaille sur ces options en vue de la COP30.

4. Intensifier nos efforts pour mobiliser les droits de tirage spéciaux, à travers l'accélération de la mise en œuvre des engagements, essentielle pour restaurer la confiance, mais également en continuant d'innover, notamment sur la mobilisation de DTS auprès des banques régionales de développement.

5. Permettre aux institutions internationales d'en faire davantage, en renforçant leur efficacité et leur impact, et à travers une meilleure coordination de tous les acteurs, privés et publics. Je pense en particulier à une meilleure articulation des travaux des banques de développement et des Nations Unies. Il s'agit d'un axe de travail encore plus important dans un contexte de ressources budgétaires contraintes.

6. Enfin, renforcer l'inclusivité de cette architecture afin que chaque pays puisse faire entendre sa voix. À cet égard, la France a soutenu la création d'une 25e chaise pour l'Afrique subsaharienne au FMI. Tous les partenaires prêts à assumer davantage de responsabilités doivent être bienvenus à la table des discussions.

Progresser sur ces différents chantiers sera essentiel pour renouveler la confiance entre les économies avancées et les pays en développement. De manière complémentaire à l'aide publique au développement, il est important de multiplier les flux en faveur de l'investissement solidaire et durable afin de répondre à l'ensemble des défis mondiaux. Dans ce cadre, nous défendrons également l'utilisation de l'indicateur de mesure TOSSD (Total Official Support for Sustainable Development) qui permet de mesurer les différentes dimensions du financement du développement, et dont l'utilisation pourrait être revalorisée à l'occasion de FFD4.

Enfin, le cadre de financement global devra reprendre et affiner les priorités du plan d'action d'Addis Abeba de 2015 qui sont encore d'actualité. Je pense notamment à la concrétisation de l'égalité de genre, à la promotion de l'Etat de droit et des droits humains, et, évidemment, à l'ensemble de nos objectifs pour la planète, dont ceux de l'Accord de Paris et du cadre Kunming – Montréal pour la biodiversité.

Nous n'avons pas d'autre choix que de coopérer, de porter des solutions multilatérales face à ces enjeux vitaux.

Je vous remercie.

[Reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement]

Le soutien aux pays en ayant le plus besoin doit rester une priorité. La France est déterminée à faire de cette reconstitution un succès. Nous contribuerons au maximum de nos capacités budgétaires, temporairement contraintes par notre situation budgétaire inédite. Nous prévoyons toujours une contribution très significative

à l'Association internationale de développement, même si elle sera en retrait par rapport à l'AID-20.

Nous devons continuer à appeler tous les donateurs [et notamment les pays émergents, les pays du Golfe, les pays développés hors G7] à prendre pleinement leur part à cet effort collectif et à assumer leur juste part de responsabilité et de solidarité./.